

---

*POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA*

---

**Semaine du 02 au 08 avril 2026**

## Sommaire

<i>BENIN</i> .....	2
<i>BURKINA FASO</i> .....	2
<i>COTE D'IVOIRE</i> .....	5
<i>GUINEE BISSAU</i> .....	6
<i>MALI</i> .....	6
<i>NIGER</i> .....	8
<i>SENEGAL</i> .....	9
<i>TOGO</i> .....	12
<b>Disclaimer</b> .....	12



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

## *BENIN*

A la date du 08 avril 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres béninois n'a été publiée. Le dernier remonte au mercredi 11 mars 2026.

## *BURKINA FASO*

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 02 avril 2026, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 34 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

### **AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

#### **✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil a adopté un décret modifiant les statuts particuliers de la CAMVET, initialement approuvés par le décret n°2024-0967/PRES/PM/MARAH/MEFP/MDICAPME du 20 août 2024.

Ce nouveau décret consacre également la nouvelle dénomination de la structure : « Centrale d'approvisionnement en médicaments vétérinaires » (CAMVET).

Il vise à doter l'institution de statuts adaptés pour renforcer l'efficacité de ses missions, conformément au décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'État.

#### **✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**

Le Conseil a adopté un décret portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du dispositif national de coordination des associations.

Ce texte met en application la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association, en instituant un cadre formel dénommé « Cadre national de coordination, de concertation et de suivi des associations (CNCCSA) ».

Il vise à renforcer le dialogue entre les associations et les autorités, à assurer l'alignement de leurs actions sur les priorités nationales et à améliorer le suivi des interventions.

Les principales innovations du décret sont :

- la création de groupes thématiques, de coordinations et de conférences aux niveaux régional et national ;
- la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement du CNCCSA.

Son adoption permettra d'assurer une coordination renforcée, une meilleure concertation et un suivi plus efficace des actions des associations au Burkina Faso.

#### ✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

**Le premier décret** porte dissolution du Centre national de semences forestières (CNSF). Cette décision vise à mettre fin aux conflits d'attributions avec le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) et s'inscrit dans la politique de rationalisation des structures publiques. Elle prévoit également le transfert de certaines missions à la Direction générale des productions végétales.

**Le deuxième décret** porte autorisation de perception de recettes par la Grande Chancellerie des Ordres burkinabè. Il s'agit d'une relecture du décret n°2009-723/PRES/PM/MEF/GC du 16 octobre 2009. Les innovations concernent la baisse du coût des épinglettes (pin's) et l'introduction de frais pour la délivrance de duplicatas des brevets de décoration, afin d'accroître les recettes de l'État.

**Le troisième décret** modifie le décret n°2013-1053/PRES/PM/MATS/MEF du 11 novembre 2013 portant création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Il consacre son rattachement définitif au ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques, renforçant ainsi son ancrage institutionnel.

#### ✓ AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques 2026 du ministère de la Justice.

Ces projets visent à renforcer l'offre de services publics de la justice, à améliorer les conditions de travail des acteurs et à accompagner la réinstallation des services de l'État dans le cadre de la reconquête du territoire.

Ils portent notamment sur :

- l'acquisition d'effets d'habillement au profit de la Direction générale de l'administration pénitentiaire ;
- la réhabilitation des Tribunaux de grande instance de Bogandé et de Tougan.

Le coût global est estimé à 1 121 100 000 F CFA TTC, financé par le budget de l'État, exercice 2026.

### ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le Conseil a adopté un décret portant nomination d'un membre au Conseil du service universel des communications électroniques (CSU).

Ce décret consacre la nomination de Monsieur Abou-Bakar TRAORE, Mle 248 050 Y, Ingénieur de conception en informatique, en qualité de membre représentant le ministère de la Famille et de la solidarité, pour un premier mandat de trois (03) ans.

### ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

**Le premier décret** porte modification du décret n°94-391/PRES/MICM/EAU du 02 novembre 1994 relatif à la transformation de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) en Société d'État. Il vise à étendre les missions de l'ONEA à la distribution de l'eau potable en milieu rural, en plus des zones urbaines et semi-urbaines, afin de réduire les inégalités d'accès, conformément au Plan RELANCE 2026-2030.

**Le second décret** modifie le décret n°2024-0710/PRES/PM/MDICAPME/MARAH/MEFP du 26 juin 2024 portant création de la Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET). Il consacre la transformation de la structure en « Centrale d'approvisionnement en médicaments vétérinaires » (CAMVET), avec un élargissement de ses missions à la production, à l'achat et à la distribution de médicaments vétérinaires et produits biologiques, en vue de renforcer la souveraineté sanitaire.

✓ **AU TITRE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES, DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques 2026 du MEBAPLN.

Ces projets visent l'acquisition rapide de biens et services, notamment :

- la mise à disposition du cartable minimum aux élèves ;
- la fourniture de manuels scolaires ;
- l'approvisionnement des cantines scolaires en vivres.

Le coût global est estimé à 23 191 015 387 F CFA TTC, financé par le budget de l'État, exercice 2026.

**AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS**

Le Conseil a été informé par le **ministre de la Santé** d'un plan d'apurement du passif social de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP).

À fin 2025, ce passif s'élève à 35 423 593 620 F CFA, en raison de déficits récurrents dans la prise en charge de certains éléments salariaux.

Le plan prévoit :

- l'apurement total du passif lié aux gardes en avril 2026 et celui des autres composantes progressivement jusqu'à fin octobre 2026 ;
- le paiement des gardes sur la base des prestations effectives via un système digitalisé dès avril 2026 ;
- le renforcement du contrôle de la présence et des gardes ;
- la mise en place d'un comité interministériel de suivi.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de travail des agents de santé et la qualité des soins offerts aux populations.

***COTE D'IVOIRE***

A la date du 08 avril 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres ivoirien n'a été publiée. Le dernier remonte au mercredi 1er avril 2026.

## GUINEE BISSAU

A la date du 08 avril 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

## MALI

Le Conseil des Ministres s' est réuni en session ordinaire, le mercredi 8 avril 2026, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d' Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l' Etat.

### AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ Sur le rapport du **ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale**, le Conseil des Ministres a adopté des projets de texte relatifs à la ratification de l' Accord de financement du Projet d' Accès d' Urgence aux Services essentiels au Mali, signé le 1er avril 2026 à Bamako entre le Gouvernement du Mali et l' Association internationale de Développement.

Cet accord prévoit un prêt de 83 437 730 400 F CFA destiné au maintien des services de santé, notamment la gratuité des soins pour les femmes et les enfants, le fonctionnement des structures sanitaires, ainsi que la fourniture de vaccins et de médicaments essentiels. Il permettra également d' appuyer le secteur de l' éducation à travers des subventions.

- ✓ Sur le rapport du **ministre de l' Entrepreneuriat national, de l' Emploi et de la Formation professionnelle**, le Conseil des Ministres a adopté un décret portant approbation de la Stratégie nationale de l' Entrepreneuriat et son Plan d' actions 2026-2030.

Cette stratégie vise à renforcer l' écosystème entrepreneurial et à soutenir la création et le développement d' entreprises par les jeunes, dans des secteurs porteurs de l' économie nationale. Son adoption ouvre la voie à sa mise en œuvre.

### AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

**Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social** a informé le Conseil des Ministres de la tenue de la 114<sup>e</sup> Session de la Conférence internationale du Travail, prévue du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2026 à Genève, Suisse.

Cette session examinera les questions inscrites d'office et celles proposées par la Conférence ou le Conseil d'Administration du Bureau international du Travail. Le ministre prononcera un discours lors de l'examen du Rapport du Directeur général et du Président du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le ministre de la Santé et du Développement social et le ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle participeront respectivement aux sessions du Conseil d'Administration de la Conférence interafricaine de Prévoyance sociale et du Comité exécutif de l'Association africaine des Services d'Emplois publics. En marge de la conférence, le ministre chargé du Travail participera aux travaux de la 42<sup>e</sup> Session extraordinaire du Conseil d'Administration du Centre régional africain d'Administration du Travail.

✓ **Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine** a informé le Conseil :

- De la participation du Mali au 11<sup>e</sup> Sommet de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenu les 28 et 29 mars 2026 à Malabo, Guinée Équatoriale. Sous le thème « Une organisation transformée et renouvelée dans un monde en mutation », le sommet a renforcé la présence diplomatique du Mali et permis de promouvoir ses priorités, notamment au sein de la Confédération des États du Sahel. Le ministre, au nom de la Confédération, s'est félicité de l'intégration des enjeux de paix et de sécurité dans la « Déclaration de Malabo » et a rencontré la communauté malienne à Malabo et Bata.

- De la participation du Mali à la Réunion ministérielle des pays africains champions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 au Caire, Égypte. Cette réunion préparatoire au Forum international d'examen des migrations a permis au Mali de défendre les spécificités du Sahel, la valorisation de la Diaspora et la promotion d'une gouvernance migratoire intégrée. Le ministre a également rencontré des autorités égyptiennes pour renforcer la coopération bilatérale et la concertation africaine sur les enjeux migratoires.

✓ **Le ministre de l'Industrie et du Commerce** a présenté les conclusions de la 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce, tenue du 26 au 29 mars 2026 à Yaoundé, Cameroun.

La conférence a examiné les réformes nécessaires face à l' unilatéralisme et au protectionnisme, et a instruit les Ambassadeurs à Genève de poursuivre les négociations sur les textes discutés. Elle a toutefois adopté l' Accord sur les Subventions à la Pêche, le Programme de Travail sur les petites économies, le Traitement spécial et différencié, ainsi que les accords sur les Obstacles techniques au Commerce et les Mesures sanitaires et phytosanitaires. En marge, le ministre a rencontré partenaires et communauté malienne à Yaoundé et visité le siège de l' Organisation africaine de la Propriété intellectuelle.

- ✓ **Le ministre de la Communication, de l' Économie numérique et de la Modernisation de l' Administration** a informé le Conseil de l' organisation de la 2<sup>e</sup> édition du Grand Prix Cycliste de l' Office de Radio et Télévision du Mali, prévue le 11 avril 2026.

Placée sous le thème « Pédaler pour la paix et l' unité », la course de 35,100 km regroupera des cyclistes du Burkina Faso, du Mali et du Niger et contribuera à la promotion du sport et de l' intégration régionale dans l' espace AES.

- ✓ **Le ministre de l' Artisanat, de la Culture, de l' Industrie hôtelière et du Tourisme** a présenté la mise en œuvre du Projet « MALIDENYA », visant à valoriser les valeurs fondamentales maliennes à travers :
  - le développement d' une identité visuelle ;
  - le renforcement du patriotisme chez les citoyens ;
  - l' appropriation des symboles et valeurs nationales ;
  - la création d' un programme radio-télévisé dédié à la diffusion des valeurs du « Maaya » et du « Dambé ».
- ✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social** a présenté la situation épidémiologique, marquée par une stagnation du nombre de cas confirmés de dengue.

Le Président de la Transition a rappelé à la population le respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

## NIGER

A la date du 08 avril 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres nigérien n'a été publiée. Le dernier remonte au vendredi 27 mars 2026.

## SENEGAL

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 08 avril 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Le Chef de l'État a débuté sa communication en adressant, à l'occasion des célébrations de la fête de Pâques, ses félicitations et sa solidarité à la Communauté chrétienne, avant d'aborder les points suivants :

#### **Célébrations de la Fête nationale**

Le Président de la République a rappelé que le Sénégal a célébré le 04 avril 2026 le 66<sup>e</sup> anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Il a salué le succès des célébrations, notamment la délocalisation à Thiès de la prise d'armes et du Grand défilé national, en présence du Président gabonais Brice Clotaire Oligui NGUEMA. Il a félicité les populations, les autorités locales et l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité pour leur mobilisation et leur professionnalisme.

Le Président a réaffirmé son engagement à renforcer la présence des FDS sur le territoire, leur équipement, leur modernisation et leur excellence, et a rappelé au Gouvernement la nécessité de poursuivre la délocalisation des activités de célébration et le déploiement du Programme spécial de réalisation d'infrastructures dans les régions hôtes.

#### **Exploitation et régulation des autoroutes**

Le Chef de l'État a souligné que la réalisation et l'exploitation des autoroutes contribuent au désenclavement des zones de production, à l'urbanisation et à la mobilité urbaine et interurbaine. Il a salué l'avancement des travaux de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack (92%) et demandé au Ministre des Infrastructures la mise en service de la section Mbour-Thiadiaye et l'accélération des travaux des tronçons Thiadiaye-Kaolack et Dakar-Tivaouane-Saint Louis. Il a également prescrit l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière sur l'axe Dakar-Mbour et demandé la proposition d'un cadre intégré de gouvernance et de régulation des autoroutes en exploitation.

#### **Gouvernance des transports terrestres**

Le Président a insisté sur la sécurité routière et la modernisation des transports terrestres. Il a relevé la récurrence des grèves dans le secteur, perturbant la circulation et l'économie, et a appelé au renforcement du dialogue social et à l'application des recommandations des états généraux des Transports.

Il a demandé le contrôle rigoureux du Code de la Route, le renouvellement des véhicules, le renforcement du transport collectif via « Dakar Dem Dik », le Bus Rapid Transit (BRT) et les opérateurs privés, ainsi que le fonctionnement performant du TER, des Chemins de Fer du Sénégal (CFS) et des Grands Trains du Sénégal (GTS). Un rapport exhaustif sur les contraintes

et perspectives du transport routier, incluant un calendrier précis, doit être présenté avant fin avril 2026.

### **Agenda du Président de la République, suivi de l'intégration, de la Coopération et des partenariats**

Le Chef de l'État a annoncé qu'il présidera la Rentrée solennelle du Barreau le 09 avril 2026 et effectuera une tournée économique dans la Région de Kolda du 12 au 14 avril 2026.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication autour de trois points principaux :

#### **✓ Réforme de l'École nationale d'Administration (ENA)**

Le Premier Ministre a souligné le rôle stratégique du capital humain dans la transformation du Sénégal et a présenté le projet de réforme de l'ENA. Cette réforme vise à former des cadres hautement qualifiés, capables de mettre en œuvre les politiques publiques alignées à la Vision 2050, tout en renforçant la crédibilité de l'ENA comme ascenseur social et levier de cohésion nationale.

Face aux limites du décret n°2011-1704 du 06 octobre 2011 régissant l'ENA, le Premier Ministre propose une réforme globale, inclusive et intégrée pour moderniser le profil du manager public. Un Comité de pilotage, sous la supervision du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, sera mis en place pour conduire la réforme et engager des concertations avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les réformes prévues portent sur :

- L'élaboration d'un nouveau décret abrogeant l'actuel ;
- La modernisation des outils de gestion et l'augmentation des ressources financières ;
- La réorganisation des sections et la modernisation du matériel d'enseignement, avec une intégration accrue du numérique ;
- La création d'un Institut de Formation à Distance (IFD) ;
- L'adaptation au système LMD et l'ouverture d'un parcours doctoral.

#### **✓ Nouvelle doctrine du secteur informel**

Le Premier Ministre a rappelé que l'économie informelle constitue une fragilité structurelle. La formalisation est un levier de compétitivité, de création d'emplois décents et de transformation structurelle de l'économie.

Il a noté que la Stratégie nationale intégrée de Formalisation de l'Économie informelle (SNIFEI 2022-2026) n'a pas atteint tous ses objectifs et a demandé une évaluation indépendante pour élaborer une stratégie rénovée.

L'informel a été classé en quatre catégories : survie, transition, optimisation et illicite. Les priorités seront :

- L'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur ;
- L'immatriculation comme condition d'accès aux avantages publics ;
- Une protection sociale visible et accessible ;
- Une lutte renforcée contre la fraude organisée.

Le Premier Ministre a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, de proposer dans 15 jours l'organisation d'un Conseil interministériel dédié à la formalisation, devant adopter une stratégie rénovée avec feuille de route, objectifs chiffrés et arbitrages budgétaires et réglementaires clairs.

#### ✓ **Projet de restructuration globale du Réseau de Transport en Commun (RTC)**

Le Premier Ministre a présenté le projet de restructuration du RTC de Dakar, d'un montant de 267 milliards FCFA, piloté par le Conseil exécutif des Transports urbains durables de Dakar (CETUD). Ce projet vise à :

- Réorganiser le réseau de bus pour mieux connecter les usagers aux transports de masse ;
- Améliorer la desserte des zones périphériques ;
- Déployer des bus à faible émission et des infrastructures modernes ;
- Professionnaliser les opérateurs du secteur.

Il a donné instruction aux ministres de l'Économie, du Plan et de la Coopération, et des Finances et du Budget, de lever rapidement les obstacles opérationnels pour permettre le démarrage du projet.

Enfin, il a demandé aux ministres des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens, de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire, et des Forces armées, après concertation, de présenter un avis sur la faisabilité du Stade de Ouakam sur le site de l'Ancienne Piste.

### **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES**

- Le **Ministre de l’Energie, du Pétrole et des Mines** et le **Ministre des Finances et du Budget** ont fait une communication conjointe sur l’impact de la guerre au Moyen-Orient sur l’approvisionnement et l’évolution des prix des produits pétroliers et de l’électricité.
- ✓ Le **Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public** a fait une communication portant sur la présentation du projet de loi portant Code du Travail et du projet de loi portant Code de la Sécurité sociale.

## TOGO

A la date du 08 avril 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres togolais n’a été publiée. Le dernier remonte au mercredi 1er avril 2026.

### **Disclaimer**

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d’une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n’ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu’un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.

Par ailleurs, pour plus d’informations ou des avis à titre de conseil en investissement, vous êtes priés de consulter la SA2IF aux contacts



**Levée de fonds – Ingénierie financière – Conseil et Formation – Garantie de financement – Portefeuille de titres en compte géré**

---

**Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financières**

*Agrément N° CREPMF/2022/120 du 05/08/2022 sous le numéro SGI/2022-02  
Sise au Burkina Faso, Ouaga 2000 enregistrée au RCCM sous le N° BF OUA 2022 B1537  
Coordonnées : (+226) 75 20 01 01 - 64 36 99 99 -25 46 46 35 - Site web : [www.sa2if.com](http://www.sa2if.com)  
Emails - commercial : [clients@sa2if.com](mailto:clients@sa2if.com) - Direction Générale : [dg@sa2if.org](mailto:dg@sa2if.org)*